

Notre politique Handicap



Notre engagement

CONNECT LEARNING s'engage à favoriser l'accès à ses formations aux personnes en situation de handicap et à rechercher les conditions permettant leur participation et leur progression dans les meilleures conditions possibles.

Notre démarche repose sur les principes de **non-discrimination, d'égalité de traitement, d'accessibilité et de compensation des situations de handicap**.

Le Code du travail prévoit notamment que les organismes de formation mettent en œuvre des modalités adaptées lorsque la situation de la personne le nécessite, notamment concernant l'accueil, la durée, les méthodes, les supports pédagogiques et les modalités de validation. [Légifrance](#)

Une démarche individualisée

CONNECT LEARNING ne cherche pas à établir un diagnostic médical.

La démarche consiste à identifier, avec le bénéficiaire, **les éventuelles difficultés susceptibles d'avoir une incidence sur le déroulement de la formation et les besoins d'adaptation qui peuvent en découler**.

Les adaptations peuvent être pédagogiques, techniques, organisationnelles ou liées aux outils numériques.

Lorsque cela est nécessaire, CONNECT LEARNING recherche les solutions adaptées avec le bénéficiaire et peut solliciter les compétences et partenaires spécialisés.



Prise en compte du handicap

1. Lors de la prise de contact

Lors du premier échange, le **commercial** identifie, dans le cadre de l'analyse de la demande, si le bénéficiaire signale :

- une situation de handicap ;
- une difficulté particulière ;
- un besoin d'adaptation ;
- ou aucun besoin particulier à ce stade.

Le commercial ne demande pas de diagnostic médical et ne cherche pas à déterminer la nature du handicap.

2. Envoi du formulaire

Un **formulaire de recueil des besoins Handicap** est transmis au bénéficiaire afin de lui permettre de préciser, s'il le souhaite, ses éventuels besoins d'adaptation.



3. Vérification systématique

- Même lorsque le bénéficiaire indique dans le formulaire qu'il n'a besoin d'aucun accompagnement ou aménagement, le Référent Handicap peut reprendre contact avec lui afin de confirmer cette information et de lui rappeler les possibilités d'accompagnement.
- Si le bénéficiaire confirme qu'il ne souhaite aucun aménagement, cette information est simplement tracée dans son dossier.
- Il peut naturellement solliciter ultérieurement le Référent Handicap si ses besoins évoluent.

4. Analyse du besoin

Lorsqu'un besoin est identifié, le Référent Handicap échange avec le bénéficiaire afin de déterminer les conditions nécessaires au bon déroulement de la formation.

L'analyse porte sur les besoins et contraintes ayant un impact sur la formation, et non sur le diagnostic médical.



5. Recherche des solutions

- Si nécessaire, CONNECT LEARNING peut mobiliser son réseau et solliciter notamment :
- l'Agefiph ;
- la Ressource Handicap Formation (RHF) ;
- Cap emploi ;
- France Travail ;
- la MDPH lorsque cela est pertinent ;
- d'autres partenaires spécialisés.
- La Ressource Handicap Formation accompagne aujourd'hui les organismes de formation dans le développement de l'accessibilité et peut également apporter un appui dans la recherche de solutions d'aménagement pour une situation individuelle. L'Agefiph indique que la RHF permet notamment au référent handicap de construire, avec l'équipe et le bénéficiaire, des solutions d'aménagement adaptées.

6. Coordination avec le formateur

Lorsque des adaptations sont nécessaires, le Référent Handicap échange avec le référent pédagogique et le formateur afin de vérifier :

- la faisabilité des adaptations ;
- les outils nécessaires ;
- les modalités pédagogiques à prévoir ;
- la compatibilité avec les objectifs de la formation ;
- les modalités d'évaluation lorsque celles-ci doivent être adaptées.

Seules les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'accompagnement sont communiquées aux personnes concernées.



Le rôle du référent handicap

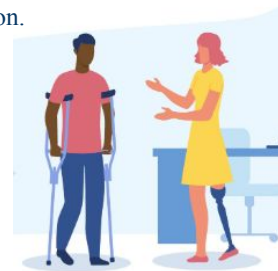
Le référent handicap constitue une personne ressource sur le handicap pour la direction, l'équipe pédagogique, l'ensemble des personnels et les publics accueillis.

Mission

- Animer et mettre en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation, définie par la direction.

Activités du référent handicap

- favoriser le repérage des besoins dès la prise de contact ;
- informer les bénéficiaires sur les possibilités d'adaptation ;
- analyser les besoins avec la personne concernée ;
- rechercher les solutions de compensation adaptées ;
- mobiliser les partenaires spécialisés lorsque cela est nécessaire ;
- coordonner la mise en œuvre des adaptations avec l'équipe pédagogique et les formateurs ;
- assurer le suivi des aménagements pendant le parcours ;
- recueillir les retours et identifier les axes d'amélioration ;
- assurer une veille sur l'accessibilité et le handicap ;
- développer le réseau de partenaires ;
- sensibiliser les équipes à l'accueil des personnes en situation de handicap.



LA RESSOURCE HANDICAP FORMATION (RHF)

➔ La **Ressource Handicap Formation (RHF)** est un service proposé par l'**Agefiph** destiné à accompagner les organismes de formation dans la mise en accessibilité de leurs formations et dans l'adaptation des parcours aux besoins des personnes en situation de handicap.

La RHF constitue un **appui mobilisable lorsque la situation nécessite une expertise ou un accompagnement complémentaire**. Elle permet notamment au référent handicap de rechercher, avec les différents acteurs concernés, des solutions adaptées aux besoins de la personne.

La RHF peut notamment être mobilisée pour :

- analyser une situation nécessitant une expertise complémentaire ;
- identifier les obstacles pouvant limiter l'accès ou la participation à la formation ;
- rechercher des solutions d'adaptation du parcours ;
- bénéficier de conseils sur l'accessibilité pédagogique et numérique ;
- identifier les acteurs ou partenaires spécialisés pouvant intervenir ;
- sécuriser la mise en œuvre et le suivi des adaptations nécessaires.

La demande auprès de la RHF peut être effectuée par notre **Référent Handicap**, lorsque la situation le justifie.



Qui peut solliciter la RHF ?

Une démarche construite avec la personne

La recherche de solutions d'adaptation est réalisée en tenant compte :

- des besoins exprimés par le bénéficiaire ;
- des contraintes rencontrées dans le cadre de la formation ;
- des exigences pédagogiques de la formation ;
- des possibilités techniques et organisationnelles de CONNECT LEARNING ;
- des recommandations des partenaires spécialisés lorsque leur intervention est nécessaire.

CONNECT LEARNING veille à associer la personne concernée à la recherche et à la mise en œuvre des solutions adaptées à son parcours.

À retenir : la RHF n'est pas systématiquement sollicitée. Elle constitue une ressource complémentaire mobilisée lorsque l'analyse de la situation fait apparaître un besoin d'expertise ou d'appui spécifique.

Pour en savoir plus : [Ressource Handicap Formation – Agefiph](#)



LES PRINCIPAUX ACTEURS MOBILISABLES

Un réseau de partenaires au service de l'accessibilité

CONNECT LEARNING s'appuie, lorsque cela est nécessaire, sur les **acteurs spécialisés du handicap et de l'emploi** afin de rechercher les solutions les plus adaptées à la situation du bénéficiaire.

Le recours à ces partenaires est réalisé **en fonction des besoins identifiés** et avec l'accord ou l'implication de la personne concernée lorsque cela est nécessaire.

Les principaux partenaires pouvant être mobilisés

Agefiph

L'Agefiph accompagne les personnes en situation de handicap, les employeurs et les acteurs de la formation du secteur privé. Elle propose notamment la Ressource Handicap Formation et des aides permettant, selon les situations, d'adapter les parcours de formation. agefiph.fr

Cap emploi

Cap emploi accompagne les personnes en situation de handicap dans leur parcours professionnel et peut contribuer à l'identification des besoins et à la recherche de solutions adaptées.

France Travail

France Travail peut intervenir dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap et dans la sécurisation de leur parcours professionnel et de formation.

MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) constitue un interlocuteur de référence pour les démarches liées aux droits et à la reconnaissance du handicap.

Ressource Handicap Formation (RHF)

La RHF peut être sollicitée par le Référent Handicap de CONNECT LEARNING lorsque la situation nécessite une expertise complémentaire ou un appui dans la construction et la mise en œuvre des adaptations.

Le rôle du Référent Handicap

Le Référent Handicap assure la coordination de ces démarches. Il peut :

- identifier le besoin d'un appui extérieur ;
- rechercher le partenaire pertinent ;
- prendre contact avec celui-ci lorsque cela est nécessaire ;
- recueillir les préconisations utiles ;
- coordonner leur mise en œuvre avec le formateur et les acteurs concernés ;
- assurer le suivi de la solution mise en place.

Cette organisation permet à CONNECT LEARNING de ne pas rester seul face à une situation complexe et de rechercher une réponse adaptée au besoin réel du bénéficiaire.

FINANCEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMPENSATION

Des solutions de financement peuvent être mobilisées

Selon le statut du bénéficiaire, la nature de la formation et les besoins identifiés, **différents dispositifs peuvent contribuer au financement de la formation ou des adaptations nécessaires.**

Le Réfèrent Handicap peut orienter le bénéficiaire ou l'employeur vers l'interlocuteur compétent afin de vérifier les conditions d'éligibilité et les modalités de prise en charge.

→ CPF : une majoration pour certains bénéficiaires

Les salariés bénéficiaires de l'**obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH)** peuvent bénéficier d'une **majoration de leur alimentation CPF de 300 € par an**, dans la limite d'un plafond annuel de **800 €** et d'un plafond total de **8 000 €**.

Cette majoration concerne les travailleurs salariés et ne s'applique pas aux agents publics.

Les modalités de déclaration et d'utilisation de cette majoration sont précisées sur **Mon Compte Formation**.

→ FIPHFP : pour les agents de la fonction publique

e **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)** propose différentes aides destinées notamment à favoriser la compensation du handicap, le maintien dans l'emploi, la reconversion ou l'accès à certaines formations.

Par exemple, le FIPHFP peut prendre en charge, sous conditions, les frais d'une formation destinée à l'utilisation de matériels spécifiquement conçus pour compenser le handicap. Le plafond actuellement indiqué pour cette aide est de **5 000 €**, auquel peut s'ajouter la prise en charge de la rémunération de l'agent pendant la formation, selon les conditions prévues par le dispositif. fiphfp.fr

Le rôle de CONNECT LEARNING

CONNECT LEARNING informe le bénéficiaire des dispositifs susceptibles d'être mobilisables lorsqu'ils sont identifiés dans le cadre de l'analyse de sa situation.

Lorsque cela est nécessaire, le Référent Handicap peut également :

- orienter le bénéficiaire vers l'interlocuteur compétent ;
- échanger avec l'employeur ou le financeur concerné ;
- contribuer à l'identification des besoins d'adaptation ;
- transmettre les éléments nécessaires à la mise en œuvre des solutions retenues.

Important : l'éligibilité à une aide et son montant sont déterminés par l'organisme financeur. CONNECT LEARNING ne garantit pas l'obtention d'une prise en charge financière.

Principe de compensation

Conformément à la situation de chaque bénéficiaire, CONNECT LEARNING recherche les **adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles nécessaires et raisonnablement mobilisables** afin de favoriser l'accès, le déroulement et la réussite de la formation.

Les adaptations peuvent notamment concerner :

Les modalités pédagogiques : Adaptation des supports, rythme, consignes, modalités d'évaluation ou organisation des séances.

Les outils techniques : Utilisation de fonctionnalités d'accessibilité, logiciels ou équipements adaptés lorsque cela est possible.

L'organisation : Adaptation du rythme, des horaires ou de certaines modalités de réalisation lorsque cela est compatible avec les objectifs et contraintes de la formation.

L'accompagnement : Mobilisation du Référent Handicap, du formateur ou, lorsque nécessaire, d'un partenaire spécialisé.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez contacter notre référent handicap :

Nom du référent : Thierry DAHAN

Ligne directe: 01 89 47 04 52 | 07 57 99 07 61

Mail du référent : handicap@connect-learning.com

